



Procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 3 juillet 2019

Le trois juillet deux mil dix-neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Argenton s/Creuse s'est réuni en la salle de la mairie, lieu ordinaire de ses séances et au nombre de vingt-et-un, pour une séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Vincent MILLAN, en suite de la convocation du vingt-huit juin deux mil dix-neuf, **correspondant à une deuxième convocation pour absence de quorum à la séance du vingt-huit juin deux mil dix-neuf (article L.2121-17 du CGCT).**

Etaients présents :

MILLAN Vincent	MOURET Annick	BONNET Maurice	RÉMY Éliane
QUINET Michel	FERNIQUE Colette	MOREAU Jean-Michel	COUTY Christine
GODET Jérémie	MOREAU Chantal		
GUY Jean-Paul	POYOT Claudine	SOULAS Emmanuel	CHAVENAUD Jocelyne
LAVIGNE Denis	FAUCONNIER Jean-Marie		
		LIVERNETTE Ludovic	
TISSIER Jean-François		AUBIN Jean-Marie	DERRIER Evelyne
GIRARD Jean-Claude			

mettre en police masquée les absents

Etait absente :

Mme DEJOIE

Etaients excusés :

Mmes CHAUMETTE, ROUTET, GRAVEREAUX, DURIS et GAULTIER
Et MM. SAPIN, FRADETAL

Qui ont donné respectivement pouvoir à Mmes et MM. MOREAU JMM, RÉMY, MILLAN, LIVERNETTE, TISSIER, QUINET et MOURET

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de vingt-neuf, ont procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Jérémie GODET, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire : Aujourd'hui, Conseil municipal à la suite du quorum non atteint lors de la séance du 28 juin 2019 avec la possibilité dans ce cadre-là de reconvoquer le conseil municipal en respectant le délai des 3 jours francs. Aujourd'hui pas d'obligation d'atteindre le quorum en tant que tel mais s'il est largement atteint. Trois délibérations n'ont pas pu être présentées le 28 juin et le 30 juin. Il s'agit de l'affectation du résultat du compte administratif au budget principal 2019, le budget supplémentaire 2019 et la création d'un syndicat intercommunal pour l'eau potable. J'ai déjà dit le 30 juin mais les prises de parole ne concerneront que ces trois délibérations et exclusivement celles-ci. Sachant que pour l'affectation des résultats en tant que tel, il n'y a pas forcément de prise de parole à avoir. Sur le deuxième point, au regard de la succession des différents conseils municipaux, il y aura une opportunité faite à chacun d'entre vous de prise de parole au moment de la restitution des procès-verbaux de l'ensemble de ces séances c'est-à-dire celles du 21 juin, du 28 juin, du 30 juin et du 3 juillet qui auront lieu mi-octobre juste avant les vacances de Toussaint.

Ordre du jour

1. Budget Principal – Affectation des résultats de l'exercice 2018..... 1
2. Budget Principal – Budget supplémentaire 2019 2
3. Création d'un syndicat intercommunal pour l'eau potable..... 4

1. Budget Principal – Affectation des résultats de l'exercice 2018

Le compte administratif du budget principal pour 2018 fait apparaître le résultat suivant :

- résultat d'exploitation : + 971 690,52€
- résultat d'investissement : - 554 749,34 €

Le résultat d'exploitation, soit 971 690,52 € est donc affecté de la manière suivante :

- Investissement : 554 749,34 €
- Fonctionnement : 416 941,18 €

VOTE POUR A LA MAJORITÉ
LE GROUPE DE M. LIVERNETTE VOTE CONTRE

2. Budget Principal – Budget supplémentaire 2019

VILLE D'ARGENTON-SUR-CREUSE - Données financières

Tableau comparatif budgétaire

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019
	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	BP	BP + BS
Recettes courantes de fonctionnement	5 558	5 415	5 570	5 678	5 721	5 951	6 165	6 110	5 944	5 826	5 786	5 664	6 196
<i>Dotation de fonctionnement</i>	1 401	1 454	1 450	1 439	1 430	1 418	1 388	1 279	1 152	1 090	1 073	1 064	1 092
<i>Impositions directes (c/73111)</i>	1 896	1 967	1 980	2 051	2 114	2 180	2 191	2 317	2 291	2 301	2 348	2 353	2 393
<i>Autres recettes fiscales</i>	1 482	1 424	1 551	1 605	1 610	1 765	1 833	1 750	1 722	1 708	1 726	1 734	1 748
<i>Autres recettes de fonctionnement</i>	618	570	589	583	567	588	753	764	712	669	639	513	547
<i>Produits exceptionnels/Excédent antérieur</i>	161								67	58			416
Dépenses de gestion	4 248	4 270	4 404	4 456	4 590	4 727	5 017	4 961	5 070	5 166	4 959	4 830	5 244
<i>Frais de personnel (c/012)</i>	2 727	2 760	2 817	2 873	2 958	3 009	3 172	3 225	3 278	3 417	3 372	3 270	3 287
<i>Transferts versés (c/014+65)</i>	354	354	349	366	366	384	446	481	483	389	379	415	440
<i>Autres dépenses de gestion</i>	1 167	1 156	1 238	1 217	1 266	1 334	1 399	1 255	1 309	1 360	1 208	1 145	1 517
Epargne de gestion	1 310	1 145	1 166	1 222	1 131	1 224	1 148	1 149	874	660	827	834	952
<i>Intérêt de la dette</i>	348	191	121	178	167	139	118	106	70	73	67	64	64
Epargne brute	962	954	1 045	1 044	964	1 085	1 030	1 043	804	587	760	770	888
<i>Remboursement en capital (hors RA)</i>	574	648	681	693	675	744	748	755	731	756	762	770	770
<i>Cessions de terrains affectées au remboursement du capital</i>													
Epargne disponible	388	306	364	351	289	341	282	288	73	-169	-2	0	118
Dépenses d'investissement	2 880	2 710	3 709	4 360	2 916	1 464	1 017	807	2 282	1 430	666	710	828
<i>Acquisitions</i>	5	76	36	72	85	147	241	212	97	187	180	100	102
<i>Travaux</i>	2 875	2 634	3 673	4 288	2 831	1 317	776	595	2 185	1 243	486	610	726
Recettes d'investissement	1 137	1 572	1 702	2 380	2 144	1 454	677	374	832	1 351	608	263	263
<i>FCTVA (c/1421)</i>	112	410	410	555	643	425	220	147	129	369	238	95	95
<i>Dotation et subvention investissement (hors FCTVA)</i>	1 025	1 162	1 292	1 825	1 457	984	457	227	703	982	370	168	168
<i>Cessions</i>					44	45							
Besoin de financement	1 743	1 138	1 643	1 980	772	10	340	433	1 377	79	58	447	565
<i>>Emprunt (hors refinancement dette) (c/16)</i>	450	693	1 131	1 405	1 000	62	149	783	1 100	0	0	447	447

COMMENTAIRES ET VOTE :

Monsieur le Maire : cette affectation du résultat vient donc augmenter les recettes de fonctionnement à hauteur d'un peu plus de 400 000 €. Cela permet de revoir à la hausse l'ensemble des dépenses de gestion courante tant pour des actions volontaristes que pour des réajustements sur différentes lignes de fonctionnement. La suite reste inchangée avec des remboursements d'emprunts et un ajustement des investissements pour les travaux liés à la prise en compte de la réfection du beffroi de l'église Saint-Sauveur et la restauration des sommiers de l'orgue et une nouvelle prévision pour les WC Saint-Paul et l'éclairage du gymnase Rollinat. C'est ce que nous pouvons faire avec l'affectation des résultats.

Qui souhaite prendre la parole ?

Monsieur AUBIN : juste une question. « Autres dépenses de gestion » elles passent de 1 208 000 € à 1 517 000 €, vous avez donc prévu de récupérer le décalage que vous aviez fait fin 2018.

Monsieur le Maire : Nous avons prévu un certain nombre de sommes supplémentaires au niveau du fonctionnement des services techniques à hauteur de 75 000 €, des dépenses imprévues pour 72 000 €, des consommations d'énergie et d'eau à hauteur de 130 000 €. Les autres sont des

dépenses volontaires en termes de subvention, de projet alimentaire territorial et d'autres études. Et une augmentation non voulue de notre part du SDIS à hauteur de 10 000 €. Voilà comment ça se passe.

Monsieur LIVERNETTE : par rapport aux travaux, vous nous disiez qu'il y a des travaux prévus à l'église Saint Sauveur, quelle est la nature de ces travaux ?

Monsieur MOREAU : il a été décidé de changer le support des cloches qui sont des pièces de bois qui sont abimées suite à des défauts d'étanchéité du plancher supérieur du clocher. Il y a aussi la fermeture des ouvertures du clocher avec des filets de façon à ce qu'il n'y ait pas d'animaux qui puissent rentrer. Une partie a été payée par les opérateurs de télécom parce qu'on a jugé que leur manière de faire dans le clocher avait été brutale par rapport à cette étanchéité. On leur a donc demandé de participer.

Monsieur le Maire : à hauteur de 8 000 €.

Monsieur LIVERNETTE : sachant qu'il n'y a plus d'antenne. Le dispositif est arrêté.

Monsieur le Maire : ah si il y a encore des antennes.

Monsieur LIVERNETTE : mais au premier palier tout est débranché.

Monsieur le Maire : ils nous payent une redevance tous les ans, s'il n'y avait plus d'antenne ils ne paieraient plus.

Monsieur MOREAU : ils ont changé leur matériel, c'est pour ça qu'on a vu disparaître des choses. L'important c'est de traiter l'étanchéité.

Monsieur LIVERNETTE : merci pour ces précisions.

Monsieur le Maire : sachant qu'il y a aussi les sommiers de l'orgue.

Monsieur LIVERNETTE : il y a des subventionnements pour ça ?

Monsieur le Maire : nous avons fait une demande au niveau de la DRAC et la fondation du patrimoine. Elles n'ont pas été budgétées car on n'a pas de réponse pour l'instant.

Monsieur LIVERNETTE : une remarque simplement, ce budget supplémentaire on ne va pas pouvoir le voter vous vous en doutiez parce qu'on ne veut pas voter cet excédent qui pour nous est un excédent fictif, pour nous le compte administratif n'étant pas fidèle à la réalité. Pour cette raison, nous votons contre car c'est la suite logique de votre compte administratif.

Monsieur le Maire : de toute façon vous ne votez jamais les budgets supplémentaires, quelles que soient les raisons...

Monsieur LIVERNETTE : vous vous entêtez donc...

Monsieur le Maire : non je ne m'entête pas du tout, on évoquera ça lors du conseil d'octobre.

VOTE POUR A LA MAJORITÉ
LE GROUPE DE M. LIVERNETTE VOTE CONTRE

3. Création d'un syndicat intercommunal pour l'eau potable

La loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ainsi que de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 organisent le transfert des compétences Eau et Assainissement aux communautés de communes, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cependant, la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 a mis en place un mécanisme de minorité de blocage qui devra s'exprimer au plus tard le 30/06/2019 et s'opposer au transfert de ces compétences en le reportant au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

Sur la compétence Eau potable, une minorité de blocage s'est exprimée et s'oppose à son transfert à compter du 1^{er} janvier 2020.

Face à la nécessité d'une gestion plus intégrée du service de l'eau potable et sur un périmètre plus large, un groupement d'achat a été constitué par la Régie des Eaux de la Grave (commune d'Argenton-sur-Creuse) et les mairies du Pêchereau et du Menoux afin de mener une réflexion sur les modalités de regroupement des services des membres du groupement.

Les différentes possibilités de regroupement ont été étudiées. A l'issue de cette réflexion, la création d'un syndicat intercommunal est apparue comme la solution la plus pertinente.

En conséquence, il convient d'entamer le processus de cette création conformément aux dispositions de l'article L5211-5 du CGCT. Celle-ci commence par la manifestation par chaque conseil municipal intéressé de sa volonté de créer ce syndicat.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, décide :

- Vu les articles L. 5211-1 et suivants du CGCT ;
 - Vu la convention de groupement de commande entre la Régie des Eaux de la Grave (commune d'Argenton-sur-Creuse) et les mairies du Pêchereau et du Menoux.
-
- d'approuver le projet de création d'un syndicat intercommunal pour la gestion du service public de l'eau entre les communes d'Argenton-sur-Creuse, du Pêchereau et du Menoux ;
 - de solliciter auprès du Préfet la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires en vue de cette création,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et à entamer toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

COMMENTAIRES ET VOTE :

Monsieur BONNET : nous avons donc un projet de mutualisation du service de l'eau entre le Pêchereau, Le Menoux et Argenton basé sur les équipements, c'est-à-dire l'usine de la Grave et la station d'épuration. On avait fait une première concertation, demandé un premier avis. Saint-Marcel n'a pas souhaité s'associer à cette démarche, ce que je trouve dommage car on a tellement de choses en commun, chacun ses services, chacun son stock, chacun ses astreintes, mais c'est comme ça. A ce sujet-là, dimanche dernier, Saint-Marcel est tombé en panne et on m'a appelé dimanche après midi pour savoir ce que je pouvais faire. C'est donc avec plaisir que je les ai dépannés de façon à priori réactive. J'en ai été remercié. Ça permet juste de dire que certaines fois il y a de mauvaises

images qui sont données mais là on voit bien que la coopération intercommunale a vraiment son sens et qu'il faut travailler ensemble. Mais bon, il faut que les choses évoluent, changent. Sur cette délibération, ce sont les 3 communes intéressées, Le Pêchereau, Le Menoux et Argenton qui travaillent. On a fait une pré-étude pour savoir comment s'y prendre pour regrouper les services. Le bureau d'études nous a fait une proposition et on doit rentrer maintenant dans la méthode, et savoir quelles sont les conséquences, etc. Il est proposé d'avancer, sachant qu'au niveau du Préfet, c'est vu d'un bon œil. Sur l'assainissement c'est plus compliqué parce qu'on n'a qu'une station d'épuration mais chacun a ses réseaux et il y a des pompes de relevage communes prises en charge uniquement par Argenton, enfin vous voyez c'est plus compliqué. Tout ce travail permet d'avoir une cohérence. Les choses avancent, il faut prendre le temps de convaincre et on va y arriver. L'objectif serait qu'au premier janvier 2020, on ait un service commun de l'eau et peut être une convention sur l'assainissement mais on verra. Il faut lever tous les obstacles, y compris avec l'Etat.

Monsieur le Maire : même si la création de syndicat intercommunal n'est pas à la mode, et il y a même plutôt une stratégie de l'Etat de chercher à en diminuer le nombre, là on a pris le temps de questionner le Préfet et la Secrétaire Générale en amont. Et, au regard du fait que la compétence eau potable restera municipale au 1^{er} janvier 2020, il n'y a pas d'autres solutions que de travailler sur un projet de mutualisation entre plusieurs communes, donc la création d'un syndicat intercommunal. Même si effectivement ce n'est pas à l'échelle de la communauté de communes, c'est clairement et forcément un travail de mutualisation et d'optimisation et c'est pour ça que c'est plutôt vu d'un bon œil des services de la Préfecture. Ils ont donc confirmé qu'ils seraient favorables à la création de ce syndicat. C'est pour ça qu'on vous propose cette délibération de principe aujourd'hui parce que le retroplanning est laborieux et nécessite des délais de prise en compte et notamment pour le Préfet qui a besoin d'un certain temps.

Tout ça a bien sûr été vu en conseil d'administration de la Régie maintes et maintes fois. L'aspect décision de création du syndicat néanmoins, ce n'est pas la responsabilité de la Régie, c'est bien celle du conseil municipal d'Argenton, de celui du Pêchereau et celui du Menoux.

Monsieur Bonnet : on se prépare à la disparition de la Régie des Eaux de la Grave.

Monsieur le Maire : à sa transformation en tout cas. A partir du moment où il y a coopération intercommunale, une régie ne peut plus exister.

Monsieur LIVERNETTE : vous allez donc créer un syndicat à vocation unique ?

Monsieur le Maire : oui à vocation unique mais sa vocation sera « gestion eau potable » ou en fonction des services de l'Etat à l'automne, « eau potable et assainissement ».

Monsieur LIVERNETTE : oui mais l'assainissement est une compétence communautaire.

Monsieur BONNET : oui mais on pourrait peut-être avoir un conventionnement.

Monsieur le Maire : le Préfet a été saisi de la problématique de l'assainissement sur le territoire de la communauté de communes. Au regard du fait que la station d'épuration concernant les communes de Le Pêchereau, Argenton Saint-Marcel est un équipement communautaire, il a été considéré que c'est un exercice partiel de la compétence assainissement et que à ce titre, toute la compétence dans son intégralité des 21 communes, devrait remonter à la communauté de communes. Le Préfet nous a dit quand on l'a rencontré la semaine dernière que notre cas n'était pas unique et ce système d'exercice de compétence partielle même micro posait énormément de difficultés sur beaucoup de territoires et que l'Etat était en train de regarder comment en termes de décret d'application mettre en œuvre cette remontée de compétence qui s'impose et qui met plus le bazar qu'elle ne va apporter de solutions. Le scénario qu'ils sont en train d'étudier est de laisser aux communautés de communes l'opportunité de redéléguer par morceaux géographiques cette compétence aux communes ou aux syndicats qui existeraient. Le Préfet nous a dit grosso modo « laissez passer l'été et on verra ce qui sort en septembre. A ce moment-là s'il n'y a pas de solution, les services devront se mobiliser pour que tout soit prêt ». Il avait plutôt bon espoir que cette re-délégation de compétence par morceau serait prévue.

Monsieur LIVERNETTE : on aurait pu envisager à ce moment là de calquer la vocation partielle de compétence pour la communauté de communes et amener cette compétence eau potable pour les

communes qui sont adhérentes de la communauté de communes et qui souhaitent adhérer à ce syndicat. La problématique de Saint-Marcel...

Monsieur le Maire : oui mais, et vous êtes bien placé pour le savoir parce que vous y siégez, proposer au conseil communautaire d'accepter de prendre la compétence, même partielle pour 3 communes, je peux vous assurer qu'il y aurait un refus catégorique, en disant, « c'est la première étape ». On l'a écartée de suite, même si ça a été la première proposition du Préfet.

Monsieur LIVERNETTE : ça va être problématique quand même parce que si vous faites un SIVU « eau assainissement », dans ce SIVU il n'y aura pas Saint Marcel, qui pourtant a délégué l'assainissement.

Monsieur le Maire : Il y aura peut-être deux SIVU, avec une administration commune, deux SIVU avec des représentativités différentes. Là on attend le retour de l'Etat et après on saura mettre en œuvre. Aujourd'hui pour l'eau potable, c'est maintenant.

Monsieur LIVERNETTE : aujourd'hui on vote le principe de mise en place d'un SIVU eau potable pour les 3 communes.

Monsieur le Maire : je vous remercie. J'ai par contre oublié de vous dire en début de séance que Colette a une intervention à faire une fois le conseil terminé pour solliciter tous ceux qui souhaitent s'investir lors du forum des associations le 14 septembre prochain.

Enfin, juste pour finir sur la création de syndicat, c'est aussi une exigence de la part du conseil départemental pour qu'il nous accompagne financièrement sur le financement de l'usine puisque le dispositif du conseil départemental ne concerne que les créations ou évolutions de l'eau potable pour les communes de moins de 3000 habitants. Donc, à partir du moment où la station sert pour Le Menoux et pour Le Pêchereau, il finance au prorata du nombre d'habitants et du niveau d'intervention. On est sur une subvention de l'ordre de 200 000 € dont il serait dommage de se priver. Je vous remercie et on passe au vote.

VOTE POUR A L'UNANIMITÉ

La séance est close à 19h20